

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 9 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 22 mars,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Corinne
LEFEBVRE, Aline SZYMCZAK et Monsieur Robert UNTERFRANC, absents excusés,
Monsieur David GUIDE est désigné secrétaire de séance.

Objet : Vote des subventions aux associations

Considérant que les subventions aux associations ont fait l'objet d'une étude relative
à la justification des différentes demandes ;

Vu les propositions d'attribution de subventions communales de fonctionnement
comme suit :

1. CCAS	47 528.55 €
2. ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE	700.00 €
3. ASSOCIATION SPORTIVE LOISONNAISE FOOTBALL	15 000.00 €
4. AVENIR OUVRIER LOISONNAIS	2 000.00 €
5. LOISON ATHLETIC CLUB SECTION BASKET	13 000.00 €
6. LOISON ATHLETIC CLUB SECTION TIR	1 700.00 €
7. JUDO CLUB LOISONNAIS	1 500.00 €
8. AGILIS RANDO	900.00 €
9. ATOM GYM	350.00 €
10. ASSOCIATION DE DEFENSE DU DROIT DE CIRCULER EN VEHICULES ANCIENS	400.00 €
11. LES DAMES CREATIVES LOISONNAISES	500.00 €
12. LES MEDAILLES DU TRAVAIL	1 000.00 €

13. LES SENIORS LOISONNAIS	800.00 €
14. SOCIETE DE CHASSE	400.00 €
15. STARTER CLUB MOTO	300.00 €
16. LES PETITES MAINS LOISONNAISES	300.00 €
17. LA PALETTE LOISONNAISE	1 000.00 €
18. HARMONIE LA JEUNESSE	13 000.00 €
19. COMITE DES FETES CITE HOLLANDAISE	500.00 €
20. COMITE DES FETES DU CENTRE	500.00 €
21. VIVACITE 8	500.00 €
22. ANIM'LE 8	5 500.00 €
23. AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	14 000.00 €
24. ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	300.00 €
25. DYMAMIQUE COLLECTIVE ASSOCIATION	1 000.00 €
26. LE BIEN ETRE LOISONNAIS	1 000.00 €
27. MAIN DANS LA MAIN	500.00 €
28. NOS QUARTIERS CITE 8 DES HAUTS DE LENS	100.00 €
29. APE DOLTO	300.00 €
30. LA CHOREALE	457.35 €
31. ASSOCIATION LE PREVERT DE HARNES	5 000.00 €

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

Nombre de suffrages exprimés : 13

Votes Pour : 13

Abstention : 0

Sans participation : 16

- D'attribuer les subventions communales aux associations précitées au tableau ci-dessus au titre de l'année 2024 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions. Le crédit nécessaire au paiement figure au chapitre 65, article 6574 pour les subventions de fonctionnement destinées aux organismes de droit privé ou associations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

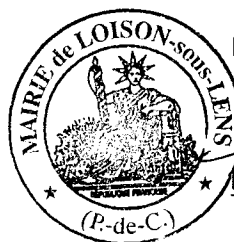
Loison-sous-Lens, le 7 mai 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240409-del-090424-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2024



Le Maire,

Daniel KRUSZKA